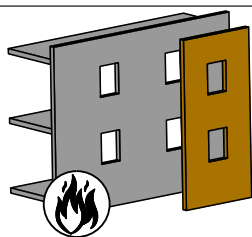


## ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEURE PREFABRIQUEE

avec exigences globales feu façade - isolant en âme - écran thermique laine de roche \*

### Partie courante



\* La mise en œuvre d'un écran thermique laine de roche offre un choix limité de bardage.

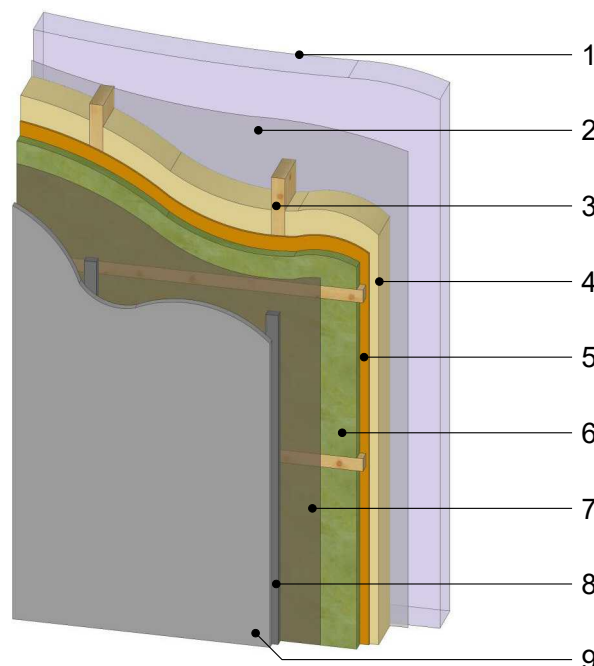
#### Attention :

Les solutions proposées dans les familles ITE préfabriquées avec exigences globales feu façade correspondent en tout point aux solutions préconisées par le guide : « Bois construction et propagation du feu par les façades » (qui constitue une Appréciation de Laboratoires sur solutions génériques) utilisé en général pour les ouvrages neufs.

En réhabilitation, la réglementation qui prévaut porte sur la circulaire du 13 décembre 1982 qui, de façon synthétique, demande une non-dégradation de la performance de la façade par rapport à l'existant.

Nous sensibilisons le concepteur sur la nécessité d'apporter une justification vis-à-vis de cette exigence réglementaire, laquelle doit à ce jour être apportée par un des dispositifs suivants :

- Demande de dérogation soumise aux autorités territorialement compétentes ;
- Démarche de dérogation soumise à attestation d'effet équivalent (dispositif loi ESSOC) ;
- Avis de chantier / Avis de façade / Appréciation de laboratoire, réalisées par un organisme agréé.



#### DESCRIPTION DES COMPOSANTS DE LA PAROI CONFORMES A L'APPRECIATION DE LABORATOIRE (APL) "BOIS CONSTRUCTION ET PROPAGATION DU FEU PAR LES FACADES" ET NOTAMMENT AUX CARACTERISTIQUES SUIVANTES

##### **1 - Paroi existante**

**2 - Pare-vapeur :**  $S_d \geq 18m$

**3 - Montants et traverses Bois Massif (BM) ou Bois Massif Abouté (BMA) :** Ep 45mm - Entraxe de 400 ou 600 mm - Elancement (rapport largeur/épaisseur) de 6 maxi - C18 ou D18 mini - Compatible classe d'emploi 2 - Résistance aux insectes à larves xylophages et termites selon l'Arrêté du 27 Juin 2006 (modifié 2010)

**4 - Isolant :** Semi rigide selon NF DTU 31.4 ou tout autre isolant mentionné dans l'APL "Bois Construction et Propagation du feu par les façades" faisant l'objet d'un DTA

**5 - Voile de stabilité :** Contreplaqué type 3S ép  $\geq 7mm$  - OSB3 ép  $\geq 9mm$  - Panneaux de particules type P5  $\geq 10mm$  - Panneaux LVL ép  $\geq 15mm$

**6 - Ecran thermique :** Laine de roche d'épaisseur nominale comprise entre 60 mm et 100 mm, de masse volumique déclarée supérieure ou égale à  $70 kg/m^3$ , mise en œuvre entre des contre-ossatures bois massif ou Bois Massif Abouté (BMA) de section variant de 36x60 (épaisseur x largeur) mm minimum à 45x100 mm maximum, d'entraxe 600 mm en pose horizontale conformément aux prescriptions du NF DTU 31.4

**7 - Pare-pluie :**  $S_d \leq 0,18m$  conforme au NF DTU 31.4

**8 - Ossature support de bardage :** Bois ou métal - en pose verticale ou à double réseau (tasseau et contre-tasseaux) - fixée au droit des montants en conformité avec les DTUs et Avis Techniques des bardages et permettant la ventilation du complexe entre le nu intérieur du bardage et le pare-pluie

**9 - Bardage ventilé :** Bardage en lames, panneaux ou petits éléments décrits dans l'APL "Bois Construction et Propagation du feu par les façades"

30/08/2023

ITEPF02-01

Axonométrie

Ech -

Il est rappelé à l'utilisateur qui consulte le site et utilise les informations qu'il contient, qu'il doit les utiliser sous sa seule responsabilité en vérifiant leur pertinence, leur cohérence et leur non obsolescence.

[catalogue-bois-construction.fr](http://catalogue-bois-construction.fr)